

<b>Zeitschrift:</b>	Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres
<b>Herausgeber:</b>	Eidgenössischer Orchesterverband
<b>Band:</b>	25 (1964)
<b>Heft:</b>	11-12
<b>Artikel:</b>	Zur Jahreswende = Au seuil de la nouvelle année
<b>Autor:</b>	Aus der Au, Walter / Kündig, Markus / Fallet-Castelberg, Ed. M.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-955768">https://doi.org/10.5169/seals-955768</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous invitons les sections à désigner comme délégués en premier lieu les vétérans inscrits pour la mise à l'honneur.

L'assemblée délibère et vote quelque soit le nombre des sections représentées.

Les propositions des sections à l'adresse de l'assemblée des délégués doivent être formulées en termes précis et motivés, et transmises au comité central, soit à l'adresse du président central, pour préavis quatre semaines au moins avant l'assemblée.

Les sections non-excusées seront mentionnées dans le procès-verbal. Les excuses doivent être transmises au président central avant l'assemblée.

L'ordre du jour sera publié dans le no. 1-2 de janvier-février 1965 de la «Sinfonia». Les sections recevront en temps utile le programme détaillé, deux cartes d'inscription et d'autres documents.

**Rapport annuel des sections.** Le formulaire du «rapport de la section» pour 1964 vous a été transmis directement. A cause de la date avancée de l'assemblée des délégués (3-4 avril 1965) à Lenzbourg, nous vous prions de bien vouloir nous le retourner jusqu'au 11 janvier 1965 à l'adresse du président central. Des frais éventuels de réclamation seront facturés aux sections retardataires.

**Condoléances.** Notre président d'honneur, M. Robert Botteron, Berne, déplore la perte de son épouse bien-aimée, Madame Anna Botteron-Neuenschwander, qui s'est endormie paisiblement le 26 novembre à la suite d'une crise cardiaque. Nous présentons à M. Botteron, aussi par cette voie, nos sincères condoléances.

**Distinction.** Le Berner Musikkollegium nous communique: Le 30 septembre 1964, le Dr Ed. M. Fallet-Castelberg s'est démis de la présidence du Berner Musikkollegium après l'avoir exercée pendant 27 ans. Pour le remercier de sa longue et féconde activité, l'assemblée générale le nomma, le même jour, président d'honneur.

Nous tenons à féliciter, le Dr Fallet de cette belle distinction bien méritée et à lui présenter, après coup, nos voeux les meilleurs pour son 60<sup>e</sup> anniversaire.

Pour le comité central: *Walter Aus der Au*, président central

## Zur Jahreswende

Ein arbeitsreiches und zum Teil auch schicksalsschweres Jahr liegt hinter uns. Das Liebhabermusizieren kann weitere Fortschritte und Erfolge verzeichnen. Unsere Orchester haben durchwegs musikalische Leistungen vollbracht, die sich sehen lassen konnten. Sie haben damit bewiesen, daß sie ein wichtiger Kulturfaktor in unserem Lande sind. Die Aufnahme des Eidgenössischen Orchesterverbandes in den jüngst gegründeten Schweizer Musikrat und die Wahl eines Vertreters unseres Verbandes in den Ausschuß des Rates stellt eine erfreuliche Anerkennung unserer Tätigkeit und unserer Bestrebungen seitens aller am

schweizerischen Musikleben interessierten Kreise dar. Seit zwei Jahrzehnten tauchen im Schoße unseres Verbandes immer wieder Probleme auf, die wir allein nicht lösen können. Es besteht nun berechtigte Hoffnung, daß uns die Verwirklichung verschiedener, notgedrungen zurückgestellter Wünsche dank dem Schweizer Musikrat gelingen wird. In unserem Bestreben, möglichst günstige Voraussetzungen für das Liebhabermusizieren zu schaffen und es nach Kräften zu fördern, werden wir dort bestimmt auf Unterstützung zählen können. Das ernsthafte Musizieren soll auch im kommenden Jahre unsere Lust und Freude sein und unserem Leben Halt und Inhalt geben. In diesem Sinne wünschen wir allen unseren Orchestern und den in ihnen zu loblichem Tun zusammengeschlossenen Musikfreunden ein glückliches neues Jahr.

*Walter Aus der Au*, Zentralpräsident

*Dr. Ed. M. Fallet-Castelberg*, Präsident der Musikkommission und Redaktor ad interim der «Sinfonia»

*Markus Kündig*, Druck und Verlag der «Sinfonia»

## *Au seuil de la nouvelle année*

Une année bien remplie de travail et durant laquelle le destin nous a frappés à plusieurs reprises, vient de s'écouler. La musique d'amateurs peut enregistrer de nouveaux progrès et succès. Nos orchestres ont accompli sans exception un travail musical qui se laisse voir. Ils ont prouvé ainsi qu'ils représentent un important facteur culturel dans notre pays. Le fait que la Société fédérale des orchestres ait été reçue membre du Conseil suisse de la musique fondé tout récemment et qu'elle puisse déléguer un représentant au comité du dit conseil prouve de façon fort réjouissante que tous les milieux intéressés à la musique en Suisse apprécient notre activité et les buts que nous poursuivons. Depuis une vingtaine d'années surgissent au sein de notre société périodiquement des problèmes auxquels nous ne pouvons faire face seuls. Nous caressons l'espoir maintenant — et il est légitime — que grâce au Conseil suisse de la musique bien des voeux auxquels nous devions renoncer par la force des choses, se laisseront réaliser. Nous serons certainement soutenus dans notre volonté de créer des conditions toujours plus propices à l'exercice de la musique dans nos orchestres d'amateurs et de développer leur activité. Que la préparation sérieuse de nos concerts nous procure aussi dans l'année qui est devant nous, joie et satisfaction et donne à notre vie une contenance et un contenu. C'est dans ce sens que nous souhaitons à tous nos orchestres et à tous les mélomanes qui s'y réunissent pour faire de la belle musique, une bonne et heureuse nouvelle année.

*Walter Aus der Au*, président central

*Edouard-M. Fallet-Castelberg*, président de la Commission de musique et rédacteur par intérim de la «Sinfonia»

*Markus Kündig*, imprimeur et éditeur de la «Sinfonia»